



# Ville de Vaujours

## CERTIFICAT TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme - DB/ST/TD/NB

Demande déposée le 26/11/2020		Complété le 01/02/2021	N° DP 093 074 20 C0088
Par :	M. ET MME		
Demeurant à :	52 ALLEE DES SABLONS – 93410 VAUJOURS		Surface de plancher créée : 0 m <sup>2</sup>
Pour :	MUR SEPRATIF AVEC VOISIN – MUR EN FOND DE PARCELLE – CLOTURE SUR RUE – TERRASSE NON CLOSE		Nb de logements : 1 Nb de bâtiments : 1
Sur un terrain sis à Cadastré :	52 ALLEE DES SABLONS – 93410 VAUJOURS C 2124 et C2489		Destination : HABITATION

### ARRETE MUNICIPAL n° 21/179

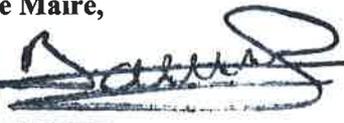
Le Maire de la commune de Vaujours certifie que M. et MME \_\_\_\_\_, est titulaire d'une non-opposition tacite à la déclaration préalable enregistrée sous le numéro DP 093 074 20 C0088 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 26 novembre 2020.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Vaujours, le 10 mai 2021



Le Maire,

  
DOMINIQUE BAILLY  
Vice-Président de Grand Paris –Grand Est

#### OBSERVATIONS :

Le pétitionnaire est informé qu'il devra s'acquitter de la Taxe d'Aménagement (TA) dont le montant lui sera notifié ultérieurement. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission.